



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Somme

éducation  
nationale



Inspectrice de l'Éducation  
Nationale Adjointe à l'Inspecteur  
d'Académie  
Directeur académique des  
services de l'éducation nationale  
de la Somme

Circonscription I.E.N. Adjointe

Référence :  
DM/MD 91-16

Affaire suivie par  
Dominique Maire

Téléphone  
03 22 71 25 01

Fax  
03 22 71 25 13

Mél.  
len80.adjoint@ac-amiens.fr

20 boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Amiens le 16 septembre 2016

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants

s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation Nationale

**Objet :** Le dossier d'aide et de suivi de l'élève.

Le Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves stipule que :

*Art. D. 321-3.- L'enseignement et l'organisation pédagogique mis en œuvre pour assurer la continuité des apprentissages, en particulier au sein de chaque cycle, prennent en compte les besoins et les réussites de chaque élève afin de permettre le plein développement de ses potentialités, ainsi que l'objectif de le conduire à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.*

*« A tout moment de la scolarité à l'école primaire, lorsque la progression d'un élève dans ses apprentissages le nécessite, **un dispositif d'aide est mis en place par l'équipe pédagogique au sein de la classe.** Ce dispositif peut s'inscrire dans un programme personnalisé de réussite éducative.*

*« La progression de l'élève est régulièrement évaluée par l'équipe pédagogique afin de faire évoluer les aides qui lui sont apportées. Les représentants légaux sont associés à la mise en place et au suivi du dispositif d'aide.*

*« Des aides spécialisées sont en outre mises en place au profit des élèves qui éprouvent des difficultés persistantes. Elles sont mises en œuvre par des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires, conjointement avec l'enseignant de la classe dans laquelle l'élève est scolarisé, et coordonnées avec les autres aides apportées à ces élèves.*

**Le dossier d'aide et de suivi de l'élève** est un outil départemental qui permet de garder en mémoire tous les dispositifs déployés, au cours de la scolarité primaire, pour venir en aide à l'élève qui rencontre des difficultés.

Il est constitué de plusieurs fiches à renseigner en fonction des besoins et des remédiations envisagées.

Vous trouverez en pièces jointes, les éléments actualisés de ce dossier.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre professionnalisme pour la mise en œuvre de ce dossier d'aide et de suivi et vous en remercie.

Yves DELECLUSE